

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine public
N° 03.05.01

Séance du 26 juillet 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI
BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurator(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18 / 07 / 2017

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE

Date d'affichage
27 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le schéma d'aménagement de la forêt communale établi et proposé par l'Office National des Forêts. Le schéma actuel, qui est resté en vigueur est en effet arrivé à son terme en 2013.

Ce projet, qui porte sur les années 2018 à 2037 comprend les grandes lignes suivantes:

- un ensemble d'analyses sur la forêt communale et son environnement
- la définition des objectifs assignés à notre forêt
- un programme d'actions nécessaires et souhaitables sur les moyens à mettre en oeuvre à terme.

Le Maire précise que deux réunions ont été organisées précédemment à ce conseil: une première réunion de la commission des bois a eu lieu le 17 juillet 2017 et une deuxième réunion avec le conseil municipal a été organisée le 30 juin 2017.

Lors de ces deux réunions le projet de schéma d'aménagement a été présenté par Mme BUARD Muriel, chef de projet aménagement de l'ONF et Didier MONEY agent de l'ONF.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances publiques
Divers
N° 07.10.02

Séance du 26 juillet 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 5

Contre :

Abstentions : 1

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18 / 07 / 2017

DEVIS D'ABATTAGE ET DEBARDAGE EN FORET COMMUNALE

Date d'affichage
27 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

Vu la proposition de l'ONF pour effectuer des travaux d'abattage et de débardage de grumes dans les parcelles 19, 21, 22 et 30 pour un volume estimé par l'office à 200 m3.

Vu les devis présentés par Mr BOURHOVEN Loïc et la SARL BLETTNER Guy et fils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (Mr BOURHOVEN Christophe précise qu'il s'abstient) décide de retenir:

- concernant l'abattage des arbres: la proposition de Mr BOURHOVEN aux conditions suivantes :

Abattage : 11 euros le m3 HT

Câblage : forfait de 40 euros HT

Mise en sécurité arbre de plus de 30 m : forfait de 45 euros HT

- concernant le débardage des grumes : la proposition de la SARL BLETTNER Guy et fils aux conditions suivantes

Débardage : 10 euros le m3 HT

Forfait câblage : 80 euros

Régie bûcheron : 45 euros

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme:

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine de compétence
par thème**
Transports
N° 08.07.03

Séance du 26 juillet 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI
BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation

18 / 07 / 2017

Date d'affichage

27 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

TRANSPORT MERIDIEN

Le Maire expose que dans le cadre du RPI ANOUX/ MAIRY- MAINVILLE une convention avait été signée entre ces deux communes et le conseil général pour le financement du transport méridien.

Le RPI étant dissous et l'école d'ANOUX fermée cette convention n'a plus lieu d'être.

Les écoles de rattachement retenues par le conseil municipal pour les enfants d'ANOUX sont Jacques PREVERT (primaire) et Yvonne IMBERT (maternelle) à BRIEY EN FORET.

Pour ce trajet seuls les déplacements du matin et du soir seront organisés par le ST2B, la commune n'assurant plus le coût du transport méridien.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Autres domaines
de compétences**
des communes
Autres domaines
de compétences
N° 09.01.04

Séance du 26 juillet 2017

L'an deux mil dix sept, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 6

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 6

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG Andre, Mme BERG Liliane, M. BOURHOVEN Christophe, M. DI
BENEDETTO Franck, Mme LICCARDI Anne, M. SCHMITT Pierre

Procurat(s) :

Etai(ent) absent(s) :

M. LAURIOL Bertrand, Mme LOESEL Marie-claude, M. MICHEL Christian ,
Mme PEZZETTA Estelle, Mme WEBER Sylvie

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18 / 07 / 2017

TICKETS POUR LA FETE PATRONALE

Date d'affichage
27 / 07 / 2017

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.. / .. / ..

et publication du :

.. / .. / ..

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal a décidé d'offrir aux enfants de la commune âgés de 0 à 10 ans des tickets pour la fête patronale.

Les deux forains présents se verront remettre la somme de 300 euros chacun en contrepartie.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

